

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n° 2020069CS0112**

**Comité Syndical du 9 mars 2020**

**Date de convocation : 27 février 2020  
Date d'affichage : 12 mars 2020**

**OBJET : Budget principal 2019 : affectation du résultat.**

L'an deux mille vingt, le neuf du mois de mars à 9 heures 00, le Comité Syndical s'est réuni à la Salle du Château de Fléac, 7-9 rue du Château 16730 FLEAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués : .....	81
Quorum : .....	41
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	54
Nombre de procurations au moment du vote : .....	7

**Le Président demande** à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Madame Laure GAUTHIER expose que l'affectation du résultat du budget principal 2019 pourrait être la suivante :

	Recettes	Dépenses	Totaux
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat 2019	10 963 956,67	7 778 829,72	3 185 126,95
Résultat antérieur reporté	967 131,22		967 131,22
<b>(1) - Résultat à affecter (hors Rar)</b>			<b>4 152 258,17</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
Résultat 2019	22 911 771,24	15 830 204,22	7 081 567,02
Résultat antérieur reporté	963 870,38		963 870,38
<b>(2) - Solde d'exécution (compte 001)</b>			<b>8 045 437,40</b>
<b>RESTE A REALISER</b>			
Investissement		28 810 466,02	-28 810 466,02
Investissement	17 993 634,40		17 993 634,40
<b>(3) - Résultat Rar</b>			<b>-10 816 831,62</b>
<b>AFFECTATION EN RESERVE - article 1068</b>			
Résultat d'investissement (2)	8 045 437,40		8 045 437,40
Résultat Rar (3)		10 816 831,62	-10 816 831,62
<b>(4) - Affectation en réserve = (2) + (3)</b>			<b>-2 771 394,22</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER SUR 2020</b>			
Résultat de fonctionnement 2019 (1)	4 152 258,17		4 152 258,17
Affectation en réserve (4)		2 771 394,22	-2 771 394,22
<b>(5) - Compte 002 - Excédent de fonctionnement = (1) - (4)</b>			<b>1 380 863,95</b>

**Le Président précise :**

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**61 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention**

- **Décide** d'affecter le résultat du budget principal 2019 tel que proposé par le Président.
- **Donne** pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et **signer** toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération, notamment le compte de gestion.

*En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont tous les membres présents signé au registre.